



HAL
open science

LES ENJEUX DE LA RURALITÉ

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LES ENJEUX DE LA RURALITÉ. Rencontres d'automne des nouvelles ruralités, Réflexions, analyses et perspectives, Association nationale nouvelles ruralités, Sep 2016, Châtel-Guyon, France. pp.6-8. hal-01519197

HAL Id: hal-01519197

<https://hal.science/hal-01519197v1>

Submitted on 6 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES ENJEUX DE LA RURALITÉ

1. Les enjeux de définition de la ruralité, *Gérard-François Dumont*

D'après l'INSEE, la France est très urbanisée avec plus des trois quarts de ses habitants qui vivent en ville. Toutefois, les dernières données font apparaître une stagnation de l'urbanisation et masquent sans doute une régression. En outre, d'autres analyses laissent penser que l'urbanisation de la France est surévaluée.

Une urbanisation incontestable...

Depuis la révolution industrielle du début du XIX^e siècle, le taux d'urbanisation de la France (métropole), c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'habitants vivant dans les villes et la population totale, a considérablement augmenté pour de nombreuses raisons :

- les activités industrielles se sont d'abord concentrées à proximité des sources d'énergie, engendrant l'essor urbain des territoires pouvant en offrir ;
- dans les territoires qui n'ont pu proposer des emplois industriels ou de

service pour compenser la forte diminution de l'emploi agricole liée à la hausse de la productivité, l'émigration rurale s'est largement déployée ;

- le développement des activités tertiaires marchandes (entreprises) ou non marchandes (administrations de l'État, collectivités territoriales et hôpitaux) s'est effectué au bénéfice des villes ;
- certaines entreprises ont choisi une localisation urbaine du fait du potentiel de consommateurs offert par les villes ou de leurs atouts géographiques en matière de réseaux de transport.

Aussi, en France métropolitaine, le taux d'urbanisation, qui était inférieur à 10 % au début du XIX^e siècle, est-il passé à 77,5 % en 2007 selon l'Insee.

...en stagnation, voire en déclin...

Les dernières données affichent toutefois une **stagnation au tournant des**

années 2010, le pourcentage de 77,5 % ayant plafonné car le **taux de croissance démographique moyen des communes rurales est devenu nettement supérieur à celui des communes urbaines**, notamment en raison de leur attractivité. Cela est bien mis en évidence par ces départements qui, après avoir connu l'émigration rurale pendant un siècle et demi, comptent désormais **un solde migratoire positif** : la Creuse depuis 1975, l'Aveyron depuis 1990 ou le Cantal depuis 1999... sont devenus des terres d'immigration.

En revanche, **l'unité urbaine de Paris** est répulsive depuis 1975. Son système migratoire est paradoxal puisqu'elle attire nombre d'immigrants, surtout des immigrants internationaux.

Mais, en même temps, le nombre des personnes qui la quittent chaque année est encore plus élevé, d'où un **solde migratoire négatif d'environ 50 000 personnes par an**. Ces personnes partent vers l'étranger, vers d'autres communes

urbaines françaises, mais aussi vers des communes rurales.

La stagnation affichée du taux d'urbanisation de la France ne masque-t-elle pas une diminution ? En effet, pour fixer le périmètre des territoires urbains, l'Insee a posé en 2010 une définition encore plus extensive de la règle des 200 mètres en dessous de laquelle le cadre bâti est jugé continu. Certains espaces publics (cimetières, stades, aérodromes, parcs de stationnement...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux...) sont traités comme des bâtis avec la nouvelle règle des 200 mètres pour relier des zones de construction habitées, à la différence des découpages précédents où ces espaces étaient seulement annulés dans le calcul des distances entre bâtis.

Cette évolution de la règle des 200 mètres engendre l'augmentation du périmètre de certaines unités urbaines, en l'absence de toute modification structurelle du territoire.

...et d'ailleurs surévaluée

Pourtant, des textes récents de l'Insee reconnaissent enfin la **surestimation de la population urbaine**. Et une méthode développée en Europe pour calculer l'urbanisation, selon également une logique morphologique, indique, pour la France métropolitaine, un taux d'urbanisation de 41,7 %, soit 35,8 points en dessous du taux obtenu sur la base du zonage en aires urbaines de l'Insee.

En outre, **la typologie européenne confirme que le taux de croissance des territoires ruraux est supérieur à celui des villes**. En effet, la croissance démographique des communes très peu denses est supérieure de 60 % à celle des communes de densité intermédiaire (classées comme urbaines). Pourtant seulement 21 % du territoire de ces dernières sont urbanisés.

Certes, l'évolution démographique des villes de France est très contrastée mais leur

accroissement démographique moyen est inférieur à la moyenne nationale. Tout se passe comme si l'urbain était devenu globalement

répulsif et le rural globalement attractif. Le paradoxe est de constater que toutes les dernières lois territoriales françaises, votées par

la droite ou par la gauche, se fondent sur l'idée d'une urbanisation écrasante à l'heure où cette dernière perd de l'importance.

29 et 30 SEPTEMBRE 2016 - CHÂTEL-GUYON



*Réflexions, analyses
et perspectives*

RENCONTRES D'AUTOMNE DES NOUVELLES RURALITÉS

Université ouverte
de l'Association Nationale
Nouvelles Ruralités